

DELIBERATION N° 80/115 : ACQUISITION FONCIERE-PAR LA COMMUNE/ELARGISSEMENT
DU C.V.O. LUDRES-MESSEIN

Monsieur REMY, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par Monsieur MANGEOT DE THIBALLIER agissant en qualité de mandataire de Monsieur DE LUBRE Jean, concernant l'emprise N° 6 de 512 m2 sur la parcelle cadastrée : Commune de Messein, section Z N° 15 lieu-dit "Côte Saint-Maurice", d'une contenance totale de 3 ha 31 a 10 ca moyennant la somme de 7 680 F.

Il signale à l'Assemblée qu'en achetant ce terrain, la Commune poursuit sa politique qui vise à élargir le C.V.O. de LUDRES à MESSEIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer les actes notariés pour l'acquisition d'un terrain cadastré section Z N° 15 lieu-dit "Côte Saint-Maurice" concernant l'emprise N° 6 de 512 m2 moyennant la somme de 7 680 F,
- sollicite de Monsieur le Préfet de M. & M. la déclaration d'utilité publique pour exonération des frais de notaire,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1980.